



Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

Compte-rendu

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Lundi 28 mars 2011
Hôtel de Ville de Saint-Yrieix**

SOMMAIRE

I – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1°) Projet d'acquisition d'ateliers (délibération n° 2011-001)

2°) Demande d'acquisition de terrain par Monsieur Dominique MOREAU, auto-école (délibération n° 2011-002)

3°) Projet de création d'un nouvel abattoir – Acquisition d'actions (délibération n° 2011-003)

4°) Domaine de Chauffaille – Aliénation de chemins publics communaux à la Communauté de Communes (délibération n° 2011-004)

5°) Domaine de Chauffaille – Projet d'autorisations de pacage et de récolte d'herbages (délibération n° 2011-005)

II – TOURISME ET CULTURE

1°) Tour du Limousin organisation – Demande de versement d'une subvention (délibération n° 2011-006)

2°) Ensemble Rural de la Rivière – Poursuite des travaux

a- le logis (délibération n° 2011-007)

b- la grange (délibération n° 2011-008)

III – PERSONNEL

1°) Transformation d'un poste de technicien supérieur chef en technicien principal de 1^{ère} classe (délibération n° 2011-009) et suppression des emplois de technicien supérieur et technicien supérieur principal (délibération n° 2011-010)

2°) Maintien du régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (délibération n° 2011-011)

IV – AFFAIRES DIVERSES

1°) Aire d'accueil des gens du voyage – Ouverture (délibération n° 2011-012)

2°) Arrêtés pris en application de l'Article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (délibération n° 2011-013)

V – RECAPITULATIF DES MARCHES PASSES EN 2010

VI - AFFAIRES FINANCIERES ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1°) Affaires financières

a- Analyse du compte administratif 2010 de la Communauté de Communes (délibération n° 2011-015)

a-1 Section de fonctionnement

a-2 Les opérations d'investissement et la dette

b- Analyse du compte administratif 2010 du Lotissement (délibération n° 2011-017)

c- Analyse du compte administratif 2010 du SPANC (service public d'assainissement non collectif) (délibération n° 2011-016)

c-1 Section de fonctionnement

c-2 Section d'investissement

d- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'année 2010 (délibérations n° 2011-018 et 2011-014)

e- Affectation des résultats (délibération n° 2011-019)

2°) Débat d'Orientations Budgétaires (délibération n° 2011-020)

a- La Réforme Fiscale

b- Perspectives 2011

b-1 Section de fonctionnement

b-2 Section d'investissement



L'an deux mille onze, le vingt-huit mars

Le Conseil de Communauté du Pays de Saint-Yrieix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 mars 2011

PRESENTS : M. Guy FURELAU, Mme Isabelle BARRY, M. Raymond BOISSARD, M. Bernard MADORE, M. Pierre VERGNOLLE, M. Francis LATRONCHE, M. Jean-Louis DUPUY, M. Francis DELORT, M. André GUIGNARD, M. Bruno DELURET, M. René CLUNIAT, M. Jean-Marie VAILLER, M. François BOISSERIE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, M. Dominique REBEYROTTE, M. Jean PORCHER, M. Michel LACOMBE, M. André DUBOIS, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Marcelle LAPLAUD, M. Patrick DARY, M. Laurent GORYL, M. André MIALARET, Melle Maryline GRANGER, délégués titulaires.

ABSENTS excusés : M. Hervé FORESTIER.

M. Hervé FORESTIER est représenté par M. Pierre SAZERAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle BARRY

Le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2010 a été approuvé.



I – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1° / PROJET D'ACQUISITION D'ATELIERS Délibération n° 2011-001

rapporteur : P. VERGNOLLE

Suite à la cession de l'activité d'une entreprise, sise à la Z.A. de Bourdelas, deux ateliers (de 558 et 1 270 m², construits en 1982) sont mis en vente.

Afin de permettre à une partie du personnel de reprendre l'activité de fabrication, le Conseil de Communauté a décidé d'acheter au prix de 190 000 € les deux ateliers et de les céder par crédit-bail à la nouvelle structure d'exploitation.

Il a également décidé de solliciter toutes subventions relatives à cette acquisition.

2° / DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN PAR MONSIEUR DOMINIQUE MOREAU – AUTO-ECOLE Délibération n° 2011-002

rapporteur : R. BOISSARD

Le Conseil de Communauté a décidé de proposer à Monsieur MOREAU la vente d'une partie de la parcelle YW 175 et d'autoriser le Bureau à définir les conditions de cette cession.

3° / PROJET DE CREATION D'UN NOUVEL ABATTOIR – ACQUISITION D'ACTIONS Délibération n° 2011-003

rapporteur : D. BOISSERIE

L'étude de faisabilité d'un nouvel outil d'abattage sur le territoire de la Communauté de Communes laisse apparaître la construction de cette structure par l'intermédiaire d'une SEML (Société d'Economie Mixte Locale).

Le montant du capital social envisagé se situerait entre 2 500 000 € et 3 000 000 €.

Il est précisé que, dans le cadre d'une SEML, les collectivités territoriales et leurs groupements détiennent, séparément ou à plusieurs, plus de la moitié du capital de ces sociétés et des voix dans les organes délibérants.

Le Conseil de Communauté a décidé d'acquérir des actions émises par cette SEML en cours de constitution, à hauteur de 24 % du capital social.

Point sur l'actuel abattoir : il doit être maintenu jusqu'à la construction du prochain abattoir. Les services de la DDCSPP-PP ont émis un avis favorable sur la poursuite d'activité de l'actuel abattoir suite aux travaux effectués ; le passage en catégorie "quasi-2" de l'abattoir actuel s'avèrerait possible.

Le nouvel abattoir serait construit sur le site de Chauffaille. VLS est prêt à s'engager sur un tonnage de 6 000 T et engagement également de VLS et du GLBV dans la SEML. L'engagement financier des partenaires privés doit se faire à hauteur minimum de 15 % mais il faut un engagement plus important. D'autres usagers pourront faire abattre des animaux. Il est précisé que l'abattoir de Lubersac est spécialisé dans l'abattage de veaux.

4° / DOMAINE DE CHAUFFAILLE – ALIENATION DE CHEMINS PUBLICS COMMUNAUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Délibération n° 2011-004

rapporteur : I. BARRY

Le Conseil de Communauté a décidé de solliciter, auprès de la Commune de Coussac-Bonneval, l'aliénation à la Communauté de Communes des chemins publics communaux se trouvant sur le domaine de Chauffaille.

5° / DOMAINE DE CHAUFFAILLE – PROJET D'AUTORISATIONS DE PACAGE ET DE RECOLTE D'HERBAGES Délibération n° 2011-005

rapporteur : G. FURELAU

En raison de l'acquisition de l'ensemble immobilier de Chauffaille par la Communauté de Communes, le Ministère de la Défense a mis fin à ces conventions de pacage à la date du 15 août 2010.

Le Conseil de Communauté a décidé d'établir, gracieusement, des autorisations de pacage et de récolte d'herbages avec les agriculteurs de la commune de Coussac à titre précaire et révocable pour une durée d'une année à compter du 1^{er} avril 2011, étant précisé que si les besoins de la Communauté de Communes le justifient, ces autorisations pourront être révoquées ou retirées à toute époque. Le secteur du "Burguet" est exclu de ces autorisations.

II – TOURISME ET CULTURE

1° / TOUR DU LIMOUSIN ORGANISATION – DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION Délibération n° 2011-006

rapporteur : B. DELURET

L'Association "Tour du Limousin organisation" est l'organisateur de l'épreuve cycliste dénommée "Tour Cycliste du Limousin" qui se déroulera du 16 au 19 août 2011 avec un passage sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes et arrivée à Saint-Yrieix.

La Communauté de Communes, ayant compétence pour la promotion et le développement du tourisme, a décidé de verser à cette association une subvention de 10 000 €, la commune de Saint-Yrieix s'engageant à prendre en charge une très large partie de l'organisation (dont buffets, mise à disposition de locaux, service d'ordre, branchements électriques.....) et à verser une subvention de 6 000 €.

2° / ENSEMBLE RURAL DE LA RIVIERE – POURSUITE DES TRAVAUX

rapporteur : F. DELORT

a) le logis Délibération n° 2011-007

Considérant qu'il existe un reliquat de subvention permettant de réaliser pour environ 25 000 € de travaux de sauvetage sur le logis, le Conseil de Communauté a décidé de donner pouvoir au Bureau pour prendre toute décision relative à la poursuite de la procédure.

Les travaux envisagés sont :

- tranche ferme : dépose de la toiture,
- tranche conditionnelle : toiture provisoire.

b) la grange Délibération n° 2011-008

L'appel d'offres relatif à la couverture en chaume ayant été déclaré infructueux, une bâche plastique, provisoirement installée, s'abîme. Il est précisé que la DRAC s'engage à financer à hauteur de 50 % la pose d'une couverture pérenne.

En raison de la complexité de ce dossier et des négociations en cours avec la DRAC, le Conseil de Communauté a décidé de donner délégation au Bureau pour poursuivre la procédure.

Il est évoqué la difficulté de trouver un chaumier (peu d'entreprises ont ce savoir-faire et les tarifs sont très élevés).

III – PERSONNEL

1° / TRANSFORMATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF EN TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE ET SUPPRESSION DES EMPLOIS DE TECHNICIEN SUPERIEUR ET TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL

rapporteur : F. LATRONCHE

a) Transformation d'un poste Délibération n° 2011-009

En application du décret N° 2010-1357 du 9 novembre 2010, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, le Conseil de Communauté a décidé de transformer l'emploi de technicien supérieur chef en emploi de technicien principal de 1^{ère} classe afin d'intégrer l'agent en poste.

b) Suppression d'emplois Délibération n° 2011-010

Le Conseil de Communauté a décidé de supprimer les emplois de technicien supérieur et de technicien supérieur principal, respectivement créés par délibérations du 6 octobre 2005 et du 3 juillet 2008, qui n'ont plus lieu d'être en raison de l'application du décret cité ci-dessus.

2° / MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE DU CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX Délibération n° 2011-011

rapporteur : J-L DUPUY

Suite au décret N° 2010-1357 du 9 novembre 2010, portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux et de la non parité avec les nouveaux cadres d'emplois de l'Etat, et, afin que les agents en poste ne soient pas pénalisés financièrement, le Conseil de Communauté a décidé de maintenir le régime indemnitaire actuel pour ce cadre d'emplois.

IV – AFFAIRES DIVERSES

1° / AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – OUVERTURE Délibération n° 2011-012

rapporteur : B. MADORE

Considérant qu'il convient de procéder à l'ouverture de l'aire d'accueil, le Conseil de Communauté a décidé de donner délégation au Bureau pour prendre les décisions nécessaires à l'ouverture, à savoir :

- fixer les tarifs de location et de caution,
- établir un règlement intérieur,
- créer une régie d'avances et une régie de recettes.

2° / ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES Délibération n° 2011-013

rapporteur : P. VERGNOLLE

- ☞ Avenant n°1 aux lots n°5 et 16 pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage
- ☞ Convention pour l'édition de la facturation de la redevance d'assainissement non collectif
- ☞ Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Marcognac
- ☞ Avenant n°3 au contrat d'assurance n°124488087 pour les dommages aux biens avec MMA
- ☞ Contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du cinéma AREVI
- ☞ Avenant n°1 au marché de travaux pour la réparation de couverture de bâtiments de l'ensemble rural de Marcognac
- ☞ Contrat d'entretien d'installations campanaires et de vérification d'installations extérieures de protection foudre pour certains édifices culturels
- ☞ Acceptation de dons
- ☞ Avenant n°1 aux lots n°12 et 13 pour la création d'une Maison d'Emploi et de la Formation
- ☞ Le Printemps du Cinéma 2011

V – RECAPITULATIF DES MARCHES PASSES EN 2010

rapporteur : I. BARRY

Conformément à l'arrêté ministériel du 26 décembre 2007 pris en application de ses articles 133 et 175 du Code des Marchés publics, l'assemblée est informée des marchés passés en 2010 :

• Travaux

MARCHES				ATTRIBUTAIRE	
Objet	Lot	Date	Montant	Nom	C.P.
De 20 000 € à 49 999 € HT					
Restauration des couvertures de la Collégiale de Saint-Yrieix	Lot n°1 – démoussage des toitures tuiles plates	11/10/10	20 695,60 €	CORDELEC	23200
	Lot n°2- ressuivi et démoussage de la couverture en tuile canal de la chapelle nord		10 012,15 €	SOPCZ	87052
Réparation des couvertures de bâtiments de l'ensemble rural de Marcognac		25/10/10	38 967,35 €	CREARENOV'LAVIE	87500
	Avenant n°1	14/12/10	3 705,12 €		

De 50 000 € à 89 999 € HT						
Aménagement d'un local à vocation touristique	Lot n°1 – démolitions/gros oeuvre	08/02/10	18 758,50 €	LE TRAVAIL	87270	
	Avenant n°1 au lot n°1	31/08/10	5 402,57 €			
	Lot n°2 – menuiseries extérieures bois	08/02/10	16 313,40 €	CREARENOVLAVIE	87500	
	Avenant n°1 au lot n°2	31/08/10	7 919,75 €			
	Lot n°3 – plâtrerie	08/02/10	10 186,69 €	ELIEZ	87500	
	Lot n°4 – revêtements céramiques		6 906,72 €	CREARENOVLAVIE	87500	
	Lot n°5 - peintures		4 018,00 €	MEYNIER	24630	
	Lot n°6 - électricité		10 289,00 €	BARRIANT	87240	
	Lot n°7 – plomberie/sanitaires		2 571,49 €	VEDRENNE	87800	
	Avenant n°1 au lot n°7		31/08/10			2 328,28 €
De 90 000 € à 124 999 € HT						
De 125 000 € à 192 999 € HT						
De 193 000 € à 999 999 € HT						
Création d'une aire d'accueil des gens du voyage	Lot n°1 - VRD	12/01/10	139 711,70 €	MEYZIE TP	87500	
	Lot n°2 – Aires bétonnées		83 825,30 €	LAVAUD	87500	
	Lot n°3 – clôtures étendoirs		9 710,00 €	LIMOUSIN PAYSAGE	87100	
	Lot n°4 – espaces verts		4 290,00 €	LIMOUSIN PAYSAGE	87100	
	Lot n°5 – gros oeuvre	18/10/10	107 404,83 €	LAVAUD	87500	
	Avenant n°1 au lot n°5		-2 362,50 €			
	Lot n°6 – ravalements		10 042,50 €	JFC	87270	
	Lot n°7 – Charpente bois		4 254,74 €	CCE 2000	87570	
	Lot n°8 – charpente métallique/couverture		25 000,00 €	JOUANDOU	87350	
	Lot n°9 – serrurerie		26 000,00 €	JOUANDOU	87350	
	Lot n°10 – menuiseries alu/miroiterie		9 475,63 €	ALU-GLASS	87500	
	Lot n°11 – menuiseries bois		3 215,00 €	ELIEZ	87500	
	Lot n°12 – plâtrerie sèche/faux plafonds		3 911,94 €	ELIEZ	87500	
	Lot n°13 – carrelage/faïences		2 749,58 €	SOLS ET PEINTURES BRIVISTES	19100	
	Lot n°14 - peintures/nettoyage		5 992,75 €	HABITAT DECOR	87500	
	Lot n°15 – électricité/chauffage/v mc		34 256,87 €	AEL	87020	
	Avenant n°1 au lot n°15		27/09/10	1 465,62 €		
	Lot n°16 – plomberie/sanitaires			43 496,58 €	PECC	87500
Avenant n°1 au lot n°16	18/10/10		579,30 €			

• Services

MARCHES			ATTRIBUTAIRE		
Objet	Lot	Date	Montant	Nom	C.P
De 20 000 € à 49 999 € HT					
Etude de faisabilité d'une unité d'abattage	Etude	22/03/10	41 600,00 €	SOCIETE SNC – LAVALIN AGRO – PINGAT INGENIERIE SAS	69570
De 50 000 € à 89 999 € HT					
Construction d'un espace bien-être, remise en forme humide sur le site de Villasport	Maîtrise d'oeuvre	13/10/10	56 070,00 €	Groupement : SARL ARCHITECTES ASSOCIES	87000
				SA ATELIER ARCOS ARCHITECTURE	75020
Aménagement du bourg de Ségur-le-Château	Maîtrise d'oeuvre	08/10/10	60 498,40 €	Groupement : SARL LA GARE ARCHITECTES	24160
				ATELIER LIEUX DITS	87800

VI – AFFAIRES FINANCIERES ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1° / AFFAIRES FINANCIERES

a) Analyse du compte administratif 2010 de la Communauté de Communes Délibération n° 2011-015

rapporteur : A. GUIGNARD

a-1 Section de fonctionnement

Au vu du compte administratif 2010, il apparaît que les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **5 771 247 €** et les recettes à **6 972 941 €**

L'excédent de fonctionnement est donc de **1 201 694 €**

a-1-1 Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement

En 2010, la section de fonctionnement enregistre une hausse des dépenses de 2,76 % et une baisse des recettes de 3,54 %.

En 2010, comme les années précédentes, les principales dépenses sont :

↳ les attributions de compensation versées aux communes : **2 194 896 €** représentant 41,41 % des charges réelles de fonctionnement de la Communauté de Communes,

et

↳ la collecte et le traitement des ordures ménagères : **1 185 976 €** montant qui représente 22,38 % des dépenses réelles de la collectivité.

Au niveau des **charges à caractère général**, la baisse de 18,97 % par rapport à 2009 s'explique par :

- le gain lié à la renégociation des contrats d'assurance (gain de 33 000 €)
- une baisse du montant de taxe foncière (-13 000 €) suite à la vente de bâtiments
- une réduction des paiements d'honoraires (- 14 000 € par rapport à 2009) et moins de réparations (- 10 000 €). Pas de réalisation de travaux en régie en 2010.

Cependant, dans le même temps, certains postes ont augmenté (exemples : électricité, le paiement à Récréa des entrées "piscine" pour les scolaires) car 2010 est la première année pleine de fonctionnement du complexe aqua-récréatif.

Concernant **les charges du personnel**, on note une stabilité des dépenses : le glissement-vieillesse-technicité et des changements de grade ont entraîné une évolution des rémunérations. L'augmentation des salaires a été compensée par la réduction des charges liées au départ en retraite d'agent et à des versements de rémunération sur une partie de l'année pour certains services.

La Communauté de Communes n'ayant pas contracté d'emprunt depuis 2007 et n'ayant pas eu recours à une ligne de trésorerie sur 2010 **les charges financières** ont diminué de 30 % en 2010.

Au niveau des **charges de gestion courante**, l'augmentation s'explique par le fonds de concours de 32 000 € versé à Saint-Yrieix pour le centre culturel et à la subvention versée à l'office de tourisme qui a augmenté de 31 000 € en 2010 par rapport à 2009.

Les "**charges exceptionnelles**" ont augmenté par rapport à 2009.

En effet, la compensation financière versée à la société Récréa, qui exploite le complexe aqua-récréatif, est comptabilisée au niveau de ce chapitre et l'année 2010 a été la première année de fonctionnement à temps plein de la structure.

Au niveau des **recettes de fonctionnement**, comme les années précédentes, les principales ressources sont les impôts et taxes pour 70,27 % et les dotations et participations qui représentent 22,79 %.

En 2010, la composition de la rubrique Impôts et taxes a été modifiée. En effet jusqu'en 2009, la Communauté de Communes enregistrait dans cette rubrique la taxe professionnelle, les taxes ménages (TH, TFB, TFNB), la TEOM et la taxe de séjour.

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, la Communauté de Communes, en 2010, a encaissé à la place de la TP une compensation-relais et percevra à compter de 2011 la Contribution Economique Territoriale.

Toutes recettes confondues, l'année 2010 a enregistré une baisse de 3,54 %.

Si l'on ne prend pas en compte les recettes liées à la vente de bâtiments et de terrains compte tenu de leur caractère exceptionnel, on constate une stabilité des recettes de fonctionnement (- 0,36 %) entre 2009 et 2010.

La hausse des recettes fiscales (+ 247 628 €) a permis de compenser la diminution des dotations et participations (- 225 179 €) et des produits des services (- 47 922 €).

La baisse des dotations et participations s'explique par le fait que la DDR, qui finance des projets d'investissement, se comptabilise en section de fonctionnement. De ce fait, d'une année sur l'autre et en fonction des projets éligibles à la DDR, le pourcentage d'évolution des dotations est très variable (montant de DDR encaissé en 2009 : 307 000 € contre 92 000 € en 2010).

La baisse des produits de services provient :

➤ du fait qu'en 2009, lors de la construction du complexe, la collectivité avait payé des factures d'électricité (32 000 €) remboursées ensuite par les entreprises chargées des travaux. Les remboursements sont comptabilisés dans la rubrique "Produits des services" ;

➤ et que les recettes provenant de cinéma et de l'école de musique ont diminué (cinéma : - 9 000 € ; école de musique : - 2 000 €).

a-1-2- Evolution de l'épargne brute ou capacité d'autofinancement

L'autofinancement brut s'élève à 1 429 460 €, soit une baisse d'environ 180 000 € par rapport à 2009. Cette situation était prévisible avec la mise en service du complexe aqua-récréatif. Cependant, la collectivité a su préserver un bon niveau d'autofinancement. L'épargne brute représente **21 %** des recettes réelles de fonctionnement.

a-2 Les opérations d'investissement et la dette

En 2010, la Communauté de Communes a réalisé **3 214 621 €** de dépenses d'investissement.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **2 935 229 €**, soit un taux d'exécution du budget de **64,55 %** et un investissement de **227 €** par habitant.

Les recettes d'investissement s'élèvent à **3 508 584 €** soit un excédent cumulé d'investissement de 293 964 € et un résultat comptable de **1 495 658 €**.

La Communauté de Communes a financé les dépenses d'investissement grâce à l'autofinancement et aux subventions obtenues. Aucun emprunt n'a été contracté.

Le capital restant dû s'élève à **2 843 316 €** au 31 décembre 2010.

b- Analyse du compte administratif 2010 du budget Lotissement Délibération n° 2011-017

Rapporteur : Bruno DELURET

Au vu du compte administratif 2010, l'exercice laisse apparaître un déficit de la section d'investissement de **204 027,56 €**

Ce montant correspond à la différence entre la valeur des terrains aménagés (246 183 €) et le prix de vente des terrains cédés jusqu'au 31 décembre 2010 (42 155 €).

c-1 Section de fonctionnement

Au vu du compte administratif 2010, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **100 150,35 €** et les recettes de fonctionnement à **50 900,00 €**.

Les factures correspondant à l'intervention de la SAUR pour le contrôle des assainissements autonomes existants sont payées en section de fonctionnement sur le budget du SPANC d'où l'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport aux années précédentes.

Les recettes de fonctionnement 2010 correspondent à la subvention versée par l'Agence de l'eau et à la facturation des contrôles d'assainissements réalisés sur les constructions neuves.

La facturation du contrôle des assainissements existants sera comptabilisée sur cette même section, mais aucune facture n'avait été émise à ce jour.

D'où le déficit de la section de fonctionnement de **49 250,35 €** au 31 décembre 2010.

c-2 Section d'investissement

La section d'investissement se clôture au 31 décembre 2010 avec un excédent de **594,73 €**

Le résultat de clôture du budget SPANC est donc de **- 48 655,62 €**

d- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'année 2010

Délibérations n°s 2011-018 et 2011-014

Le Conseil de Communauté a approuvé les comptes de gestion de la Communauté de Communes, du Service Public d'Assainissement Non Collectif et du Lotissement établis par le receveur communautaire et visés par le Trésorier Payeur Général.

Les soldes d'exécution cumulés des comptes administratifs étant identiques aux résultats d'exécution budgétaire des comptes de gestion, le Conseil de Communauté a approuvé les comptes administratifs dont les données sont rappelées ci-après :

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				1 473 105,61		1 473 105,61
Opérations de l'exercice	5 771 246,92	6 972 941,29	3 214 620,80	2 035 479,87	8 985 867,72	9 008 421,16
TOTAUX	5 771 246,92	6 972 941,29	3 214 620,80	3 508 585,48	8 985 867,72	10 484 526,77
Résultat de clôture		1 201 694,37		293 964,68		1 495 659,05
Restes à réaliser			965 422,00	253 612,50	965 422,00	253 612,50
Totaux cumulés		1 201 694,37	965 422,00	547 577,18	965 422,00	1 749 271,55
Résultats Définitifs		1 201 694,37	417 844,82			783 849,55

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	49 261,63			594,73	49 261,63	594,73
Opérations de l'exercice	50 888,72	50 900,00			50 888,72	50 900,00
TOTAUX	100 150,35	50 900,00		594,73	100 150,35	51 494,73
Résultat de clôture	49 250,35			594,73	48 655,62	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	49 250,35			594,73	48 655,62	
Résultats Définitifs	49 250,35			594,73	48 655,62	

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			204 027,56		204 027,56	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	204 027,56	0,00	204 027,56	0,00
Résultat de clôture			204 027,56		204 027,56	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés			204 027,56		204 027,56	
Résultats Définitifs	0,00	0,00	204 027,56		204 027,56	

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, Monsieur le Président s'est retiré de la séance qui a été présidée par Monsieur Guy FURELAU.

e- Affectation des résultats Délibération n° 2011-019

Rapporteur : Guy FURELAU

Le Conseil de Communauté a décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 du budget principal comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2011) **417 844,82 €**
- 2) Affectation complémentaire en "réserves"
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2011) **783 849,55 €**
- 3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2011 ligne 002
(report à nouveau créditeur) **0,00 €**

Rapporteur : Daniel BOISSERIE

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2312-1), un débat d'orientations budgétaires a eu lieu.

a- La Réforme Fiscale

La Loi de finances pour 2010 a définitivement supprimé la taxe professionnelle. Cette dernière est désormais remplacée par la Contribution Economique Territoriale (**CET**) composée :

- de la Cotisation Foncière des Entreprises (**CFE**) perçue par le bloc communal exclusivement et correspond à l'ancienne part de cotisation de TP assise sur les valeurs foncières,

- de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (**CVAE**) perçue par l'ensemble des collectivités et leurs groupements à compter de 2011.

La CET est acquittée par les entreprises depuis 2010. Les communes et les groupements en perçoivent le produit à compter de 2011.

Le panier de ressources des différents niveaux de collectivités locales et des groupements de communes à fiscalité propre est modifié par transferts d'impôts entre les niveaux de collectivités et entre l'Etat et les collectivités (taxe d'habitation, TASCOT, frais de gestion, etc.)

Les pertes de ressources liées à la réforme seront compensées au travers de deux dispositifs :

- une dotation dénommée dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est instituée, avec pour objectif de "compenser les pertes liées à la réforme" financée par le budget de l'Etat.

- en complément de la DCRTP qui devrait prendre en charge une part des plus grosses pertes de recettes fiscales, un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est créé, pour chaque niveau de collectivités locales.

Ces garanties seront gelées.

Avec la fin du modèle "TP unique" : le "ménage" devient l'interlocuteur fiscal privilégié du bloc communes/communauté de communes.

b- Perspectives 2011

b-1 Section de fonctionnement

b-1-1 Recettes de fonctionnement

➤ La Dotation Globale de Fonctionnement

Pour 2011, la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation ne sont pas connues à ce jour. Elles s'élevaient respectivement à **423 764 €** et **924 721 €** en 2010.

➤ Les taxes ménages

La Loi de Finances Initiale pour 2011 revalorise de +2 % les valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales.

Dans le cadre de la réforme, la part départementale de la taxe d'habitation ainsi que le foncier non bâti des Conseils généraux et du Conseil régional sont transférés aux EPCI.

BASES D'IMPOSITION

Libellés	Bases 2010	Bases Prévisionnelles 2011	Variation 2011/2010 en %
T.H	13 509 787	13 818 489	+ 2,29 %
T.F.B.	10 895 721	11 285 462	+ 3,58 %
T.F.N.B.	600 145	609 505	+ 1,56 %

La collectivité, comme auparavant, va voter un taux et un produit pour les différentes taxes ménages.

Suite à la réforme de la fiscalité, les taux de TH et de TFNB ont été "rebasés" en tenant compte des taux de TH et TFNB votés par les départements en 2010.

	T.H.	T.F.B.	T.F.N.B.
Taux votés par la C de C en 2010	1,36 %	2,20 %	8,23 %
Taux 2010 rebasés	10,10 %	2,20 %	12,41 %

MONTANT DES RESSOURCES FISCALES 2011

Le montant des ressources fiscales est fonction de l'hypothèse retenue pour le vote des taux 2011.

LES DIFFERENTES PROPOSITIONS CONCERNANT LE VOTE DES TAUX 2011

	Rappel taux 2010 rebasés	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3
T.H.	10,10 %	10,10 %	10,30 %	10,40 %
Evolution en % par rapport à 2010		0,00 %	2,00 %	3,00 %
T.F.B.	2,20 %	2,20 %	2,20 %	2,20 %
Evolution en % par rapport à 2010		0,00 %	0,00 %	0,00 %
T.F.N.B.	12,41 %	12,41 %	12,65 %	12,78 %
Evolution en % par rapport à 2010		0,00 %	2,00 %	3,00 %

MONTANT DES RESSOURCES FISCALES 2011 POUR CHAQUE HYPOTHESE

	Rappel produit fiscal 2010	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3
T.H.	183 733 €	1 395 667 €	1 423 304 €	1 437 123 €
T.F.B.	239 706 €	248 280 €	248 280 €	248 280 €
T.F.N.B.	49 392 €	75 640 €	77 102 €	77 895 €
TOTAL TAXES MENAGES	472 831 €	1 719 587 €	1 748 687 €	1 763 298 €
Evolution du produit fiscal par rapport à 2010		1 246 756 €	1 275 856 €	1 290 467 €
Produit supplémentaire par rapport à l'hypothèse 1			+ 29 100 €	+ 43 711 €

Le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation apporte à la Communauté de Communes un produit supplémentaire de 1 211 934 €.

Sur l'ensemble des taxes ménages, avec des taux identiques à ceux de 2010 le transfert de la TH, la revalorisation des bases, les ajustements sur la TFNB et les frais de gestion, la Communauté de Communes percevrait **1 246 756 €** en plus.

Mais ces produits supplémentaires sont loin de couvrir la perte liée à la suppression de la Taxe Professionnelle, remplacée par la CET.

➤ La Contribution Economique Territoriale

En 2009, le produit de la taxe professionnelle était de **2 826 384 €** et les bases de **16 894 108 €**

Pour 2010, les bases de TP étaient de 18 438 000 €, soit une augmentation de **9,14 %** par rapport à 2009. Le montant de la compensation-relais perçue en 2010 a été de : **3 089 800 €**

En 2011, la collectivité percevra la CFE et la CVAE.

* La Cotisation foncière des entreprises

Les bases de CFE sont estimées à 3 008 605 € en 2011.

Il a été calculé un taux de CFE rebasé en tenant compte des taux de CFE votés en 2010 par les différentes collectivités. La communauté avait voté un taux de 16,94%. Le taux rebasé est de 26,99 %.

Le taux maximum de CFE qui pourrait être voté par la collectivité serait de 27,61 % soit 2,20 % d'augmentation par rapport à 2010, mais ce taux n'est pas confirmé par les services fiscaux.

Si le taux CFE voté en 2011 est de **27,52 %**, soit une augmentation de **2 %** par rapport à 2010, le produit de CFE sera de :

	Bases prévisionnelles 2011	Proposition 2011	Produit prévisionnel 2011
CFE	3 008 605	27,52%	827 968 €

* La cotisation sur la valeur ajoutée

Elle est estimée à **403 519 €**

➤ Les autres ressources

Le montant de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est estimé à **55 220 €** et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à **133 018 €**

Ainsi, le total des ressources pour la Communauté de Communes s'élèverait à **3 123 366 €** au lieu de 3 526 493 € en 2010 soit une différence de **439 264 €**

Le montant de la dotation de compensation pour faire face à ce manque à gagner n'est pas notifié à ce jour. D'après les dernières informations transmises par les services fiscaux il serait compris entre 200 000 et 400 000 €.

➤ Les allocations compensatrices

Elles sont estimées à **131 701 €** pour la taxe d'habitation et à **7 174 €** pour le foncier non bâti.

➤ La TEOM est entièrement reversée au SICTOM et au SICREL.

Elle pourrait s'élever pour le SICTOM à **1 100 362 €** en 2011, soit une diminution de 1,36 % par rapport à 2010, s'expliquant par la renégociation du marché de collecte (*montant 2010 : 1 115 543 €*). Il faut ajouter la location des containers pour la commune de Saint-Yrieix pour un montant estimatif de 46 900 €, soit un total général pour l'année 2011 de **1 147 262 €**.

Le montant qui sera demandé par le SICREL pour les deux communes de la Corrèze est de **29 693 €**, soit 1,99 % d'augmentation par rapport à 2010 (*montant 2010 : 29 111 €*).

Depuis 2005, les collectivités votent un taux de TEOM applicable sur des bases transmises par la Préfecture.

	Rappel taux 2010	Rappel Bases 2010	Bases prévisionnelles 2011	Variation 2011/2010
Le Chalard	13,00 %	210 762	217 930	3,40 %
Coussac-Bonneval	14,86 %	849 051	884 354	4,16 %
Glandon	12,26 %	528 847	546 614	3,36 %
Ladignac-le-Long	14,22 %	746 811	764 362	2,35 %
La Meyze	14,29 %	509 290	525 117	3,11 %
La Roche l'Abeille	14,10 %	383 586	397 496	3,63 %
St Yrieix-la-Perche (ville)	13,38 %	2 280 653	2 356 540	3,33%
St Yrieix-la-Perche (ext ville)	10,38 %	4 634 800	4 766 835	2,85 %
St Eloy-les-Tuileries (1)	16,50 %	19 631	20 016	1,96 %
St Eloy-les-Tuileries (2)	13,20 %	50 169	51 159	1,97 %
Ségur-le-Château (1)	9,85 %	136 405	139 096	4,49 %
Ségur-le-Château (2)	9,40 %	72 303	75 546	1,96 %

(1) Bourg 1 ramassage/semaine – porte à porte

(2) Extérieur bourg 1 ramassage/ semaine en containers

Pour chaque zone, le Conseil de Communauté doit fixer un taux.

Pour 2011 les taux votés pourraient être ceux proposés ci-après :

COMMUNES	RAPPEL				PROPOSITION 2011				
	TAUX 2009	TAUX 2010	Bases 2010	Participation SICTOM SICREL en 2010	Participation SICTOM SICREL en 2011	bases prévisionnelles 2011	Taux qui devrait être appliqué en 2011	taux 2011 = taux 2010	Produit qui serait encaissé par commune
Le Chalard	12,39%	13,00%	210 762	27 263	30 001	217 930	13,77%	13,00%	28 331 €
Coussac Bonneval	14,50%	14,86%	849 051	125 103	119 797	884 354	13,55%	14,86%	131 415 €
Glandon	12,26%	12,26%	528 847	61 162	61 529	546 614	11,26%	12,26%	67 015 €
La Meyze	14,29%	14,29%	509 290	72 124	71 358	525 117	13,59%	14,29%	75 039 €
Ladignac le Long	13,64%	14,22%	746 811	106 675	103 580	764 362	13,55%	14,22%	108 692 €
La Roche l'Abeille	13,67%	14,10%	383 586	52 839	49 873	397 496	12,55%	14,10%	56 047 €
St Yrieix la Perche (2 ramassages)	13,38%	13,38%	2 280 653	286 631	278 783	2 356 540	11,83%	13,38%	315 305 €
St Yrieix la Perche (1 ramassage)	10,38%	10,38%	4 634 800	429 964	432 340	4 766 835	9,07%	10,38%	494 797 €
Total Haute-Vienne			10 143 800	1 161 761	1 147 261	10 459 248			1 276 642 €
Saint-Eloy-Les-Tuileries (bourg)	15,00%	16,50%	19 631	3 389	3 457	20 016	17,27%	16,50%	3 303 €
Saint-Eloy-Les-Tuileries (ext bourg)	12,00%	13,20%	50 169	6 790	6 925	51 159	13,54%	13,20%	6 753 €
Ségur-Le-Château (bourg)	9,85%	9,85%	136 405	12 142	12 386	139 096	8,90%	9,85%	13 701 €
Ségur-Le-Château (ext bourg)	9,40%	9,40%	72 303	6 790	6 925	75 546	9,17%	9,40%	7 101 €
Total Corrèze			278 508	29 111	29 693	285 817			30 858 €

MONTANT ENCAISSE

1 307 500 €

➤ Estimation des ressources non fiscales :

Les ressources non fiscales (revenus des immeubles, recettes diverses, attributions de compensation perçues) sont estimées à 435 290 €.

Les recettes totales de fonctionnement 2011 pourraient s'élever entre **6 606 135 € et 6 665 792 €**, en fonction des taux votés en 2011 au niveau des taxes ménages et de la CFE.

b-1-2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à **6 007 551 €** et comprennent les attributions de compensation versées aux communes, la TEOM, les charges de personnel, les autres dépenses, la compensation pour contrainte de service public, les frais financiers, les charges exceptionnelles, les provisions et les opérations d'ordre.

b-2 Section d'investissement

Le montant des **recettes d'investissement** pourrait être de **3 103 608 €** (subventions, affectation résultat 2010, excédent d'investissement 2010, FCTVA, virement de la section de fonctionnement, produits de cession et opérations d'ordre).

Les **dépenses d'équipement** pour 2011 sont estimées à **3 372 234 €**

Elles concernent notamment :

- ☞ l'étude pour l'abattoir
- ☞ la rénovation du cinéma Arévi
- ☞ les travaux sur le site de la Seynie
- ☞ la construction de l'espace bien-être
- ☞ l'aménagement du site de Chauffaille
- ☞ l'aménagement du site de la Sénégie
- ☞ la réserve foncière à Bourdelas
- ☞ la grange ovalaire
- ☞ le fonds de concours pour la salle des fêtes de la Meyze
- ☞ les divers travaux sur les églises
- ☞ les soldes concernant :
 - l'aménagement de l'office de tourisme de Coussac
 - la maison de l'emploi et de la formation

Les **dépenses d'investissement 2011** devraient s'élever à **4 737 871 €** (dépenses d'équipement, subvention pour budget lotissement, participation au capital de la SEML, remboursement du capital des emprunts et opérations d'ordre).

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'un recours à l'emprunt compris entre **1 634 000 € et 1 574 000 €**

AFFAIRES DIVERSES

M. Patrick DARY évoque les problèmes de financement rencontrés par les associations en raison du désengagement de la région Limousin et du département de la Haute-Vienne. Il souhaiterait que certaines associations soient subventionnées par la Communauté de Communes dans le cadre d'un développement autour d'un projet sportif et/ou culturel à rayonnement intercommunal.

Sur Saint-Yrieix, des associations rayonnent au-delà de l'échelon communal, mais, au niveau intercommunal voir au niveau du pays telles que :

- le rugby,
- le handball,
- le basket-ball,
- la lutte,
- le judo,
- le volley-ball,
- le tennis de table.

La commission jeunesse et sport doit se réunir pour étudier ce dossier.

Mme Isabelle BARRY fait part à l'assemblée d'une réunion sur le cadencement des TER ayant eu lieu en présence de la Région, la SNCF, RFF et des usagers.

A partir de fin 2011, des nouveaux horaires sont prévus avec la suppression d'un train sur la ligne Limoges-Saint-Yrieix-Brive sur la période du matin. Elle a déposé une affiche à la gare de la Meyze pour en avertir les usagers. M. Daniel BOISSERIE propose de prendre une motion d'urgence en concertation avec les élus concernés voire de provoquer une réunion publique avec les usagers. Mme Isabelle BARRY est en charge du dossier.

Enfin, Patrick DARY informe l'assemblée des projets auxquels il a candidaté sur le thème de la prévention de l'AVC. Ces projets ont une envergure internationale. Sur ces 3 projets, 2 sont bien positionnés. Il s'agit de la recherche pratique en confiant à des patients de surveiller leurs rythme cardiaque et pression artérielle. Le matériel sera confié aux patients en charge de se surveiller en autonomie. Pour que ce projet soit retenu, il faut entre 400 et 500 signatures par jour. Il propose à l'assemblée de voter et de faire voter.

~~~~~

**FIN DE SEANCE A 23 H 00.**

~~~~~